

Société de Commissaires
aux Comptes inscrite
sur la liste nationale des
Commissaires aux
Comptes, rattachée à la
CRCC de Lyon

ASSOCIATION
SAINTE THERESE FORMATION

ASTF
48 BOULEVARD THIERS
42000 ST ETIENNE

~~~~~

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2019

---

**EUREX AUDIT**

S.A.S. au capital de 20.000 euros - Siret n° 527 874 952 00023 - RCS St Etienne - TVA FR 55 527 874 952 - Code Naf 6920 Z  
Siège Social : Rue du Pré Chapelon - 42270 St-Priest-en-Jarez - Tél : 04 77 79 36 86 - 04 77 54 38 87  
E.mail : [eurex.saint-etienne@eurex.fr](mailto:eurex.saint-etienne@eurex.fr) - [eurex.cdma@eurex.fr](mailto:eurex.cdma@eurex.fr) - [www.eurex.fr](http://www.eurex.fr)

ASSOCIATION  
SAINTE THERESE FORMATION  
ASTF

48 BOULEVARD THIERS  
42000 ST ETIENNE

~~~~~

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2019

Société de Commissaires
aux Comptes inscrite
sur la liste nationale des
Commissaires aux
Comptes, rattachée à la
CRCC de Lyon

Aux adhérents de l'association

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Sainte-Thérèse Formation relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

EUREX AUDIT

S.A.S. au capital de 20.000 euros - Siret n° 527 874 952 00023 - RCS St Etienne - TVA FR 55 527 874 952 - Code Naf 6920 Z
Siège Social : Rue du Pré Chapelon - 42270 St-Priest-en-Jarez - Tél : 04 77 79 36 86 - 04 77 54 38 87
E.mail : eurex.saint-etienne@eurex.fr – eurex.cdma@eurex.fr - www.eurex.fr

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de détecter systématiquement toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Priest-en-Jarez
Le 22 Novembre 2019

Le Commissaire aux comptes
EUREX AUDIT

Jean-François AUCLAIRE
Associé



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2019 12			Exercice N-1 31/08/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Dépréciation	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
	Autres						
	Avances et acomptes						
	Total Immobilisations incorporelles						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains et aménagements de terrains						
	Constructions sur sol propre						
	Constructions sur sol d'autrui	4 800 063	2 916 814	1 883 249	1 951 052	67 804	3.48
	Installations techniques, matériel et outillage	2 994 218	2 681 368	312 850	353 938	41 088	11.61
	Autres	40 630	38 374	2 256	4 280	2 024	47.29
	Immobilisations corporelles en cours	109 644		109 644		109 644	
	Avances et acomptes						
	Total Immobilisations corporelles	7 944 555	5 636 556	2 307 999	2 309 271	1 271	0.06
	Immobilisations grevées de droit (prêt à usage)						
	Immobilisations financières						
	Participations	5 216		5 216	5 170	46	0.88
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	78 294	78 294				
	Prêts	4 215		4 215	4 215		
	Autres						
	Total Immobilisations financières	87 724	78 294	9 431	9 385	46	0.49
	Total actif immobilisé (I)	8 032 279	5 714 850	2 317 430	2 318 655	1 226	0.05
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	8 389		8 389	15 585	7 196	46.17
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances						
	Usagers (familles, élèves)	349 813	1 716	348 097	456 403	108 306	23.73
	Personnel et organismes sociaux	600		600		600	
	Etat et autres collectivités publiques	153 485		153 485	93 795	59 691	63.64
	Autres	1 562		1 562	5 216	3 654	70.04
	Total créances	505 461	1 716	503 745	555 414	51 669	9.30
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	2 155 464		2 155 464	1 722 467	432 996	25.14
	Charges constatées d'avance	15 639		15 639	14 917	722	4.84
	Total actif circulant (II)	2 684 953	1 716	2 683 237	2 308 383	374 853	16.24
TOTAL DE L'ACTIF (I+II)		10 717 232	5 716 566	5 000 666	4 627 038	373 628	8.07

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/08/2019	12	Exercice N-1 31/08/2018	12	Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	FONDS PROPRES	Fonds associatifs sans droit de reprise					
		Valeur du patrimoine intégré		171 303	171 303		
		Fonds statutaires					
		Apports sans droit de reprise					
		Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		1 107 100	1 107 100		
		Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables		1 117 664	994 715	122 948	12.36
		Total fonds associatifs sans droit de reprise		2 396 066	2 273 118	122 948	5.41
		Ecart de réévaluation					
		Réserves					
		Réserves statutaires					
		Réserves pour investissements					
		Réserves de trésorerie					
		Autres réserves		360 860	386 697	25 837	6.68
		Total réserves		360 860	386 697	25 837	6.68
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice		35 581	25 837	61 418	237.71	
	Total fonds propres		2 792 507	2 633 977	158 529	6.02	
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	Fonds associatifs avec droit de reprise					
		Apports avec droit de reprise					
		Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés					
		Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		1 036 202	1 047 351	11 149	1.06
		Total fonds associatifs avec droit de reprise		1 036 202	1 047 351	11 149	1.06
		Subventions d'inv. affectées à des biens non renouvelables					
		Subventions d'équipement					
		Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement					
		Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires		215 242	227 372	12 130	5.33
		Autres subventions d'investissement					
		Total subventions d'inv. affectées à des biens non renouvelables		215 242	227 372	12 130	5.33
		Droits des propriétaires (Prêt à usage)					
		Total autres fonds associatifs		1 251 444	1 274 723	23 279	1.83
		Total fonds associatifs (I)		4 043 951	3 908 700	135 251	3.46
PROVISIONS		Provisions					
		Provisions pour risques					
		Provisions pour pensions et obligations similaires		54 014	52 433	1 581	3.02
	Provisions pour gros entretien						
	Autres provisions pour charges						
Total Provisions (II)		54 014	52 433	1 581	3.02		
Fonds dédiés (III)							
DETTES	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		233 547	256 988	23 441	9.12	
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus		17 530	20 375	2 845	13.96	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		240 754	96 316	144 438	149.96	
	Dettes fiscales et sociales		114 192	82 455	31 737	38.49	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes		256 905	195 738	61 166	31.25	
	Produits constatés d'avance		39 773	14 033	25 740	183.43	
	Total Dettes (IV)		902 701	665 905	236 796	35.56	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		5 000 666	4 627 038	373 628	8.07		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2019	12	31/08/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation						
Participation des familles	407 134		378 774		28 361	7.49
Participations de l'Etat et des collectivités publiques	558 271		540 870		17 401	3.22
Ventes de produits et marchandises, travaux, études	42 518		42 974		456	1.06
Produits des activités annexes	1 087 363		903 522		183 841	20.35
Subventions d'exploitation	248 516		250 928		2 412	0.96
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	6 788		18 582		11 794	63.47
Autres produits de gestion courante	129 247		100 930		28 318	28.06
Total I	2 479 838		2 236 579		243 259	10.88
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises	34 640		41 801		7 161	17.13
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	520 366		452 289		68 076	15.05
Variation de stocks						
Autres charges externes	464 964		474 560		9 596	2.02
Impôts, taxes et versements assimilés	74 783		52 931		21 853	41.29
Salaires et traitements	727 836		639 129		88 707	13.88
Charges sociales	285 074		299 602		14 528	4.85
Dotations aux amortissements des immobilisations	316 981		333 286		16 305	4.89
Dotations aux dépréciations des immobilisations						
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant	1 716		2 484		768	30.91
Dotations aux provisions	5 885		2 610		3 275	125.48
Autres charges de gestion courante	2 011				2 011	
Total II	2 434 256		2 298 692		135 564	5.90
Résultat d'exploitation (I-II)	45 582		62 113		107 695	173.39
Remboursement des frais sur opérations faites en commun (III)	5 432		4 165		1 268	30.44
Quote-part des frais sur opérations faites en commun (IV)						

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2019	12	31/08/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
De valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	5 034		3 741		1 293	34.56
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	5 034		3 741		1 293	34.56
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	7 910		8 665		756-	8.72-
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	7 910		8 665		756-	8.72-
Résultat financier (V-VI)	2 876-		4 925-		2 048	41.59
Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	48 138		62 873-		111 011	176.56
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	16 030		40 139		24 109-	60.06-
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Total VII	16 030		40 139		24 109-	60.06-
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	15 029		2 000		13 029	651.47
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VIII	15 029		2 000		13 029	651.47
Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 000		38 139		37 139-	97.38-
Impôt sur les sociétés des personnes morales non lucratives (IX)	13 557		1 103		12 454	NS
Total des produits (I+III+V+VII)	2 506 333		2 284 623		221 710	9.70
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	2 470 752		2 310 460		160 292	6.94
Solde intermédiaire	35 581		25 837-		61 418	237.71
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
EXCEDENTS OU DEFICITS	35 581		25 837-		61 418	237.71

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables préconisées par la FNOGEC dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement de l'ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La taxe d'apprentissage perçue pour 212 803 € est affectée pour 43 % sur les investissements et 57 % sur le fonctionnement.

Par mesure de prudence, les participations financières versées à l'AELP d'un montant global de 78 294 € sont provisionnées à 100 %.

Compte tenu de l'organisation de l'association, les trois cadres dirigeants s'entendent du Président, du Trésorier, et du Secrétaire. Ces trois fonctions sont remplies par des personnes physiques bénévoles. Il n'y a donc aucune rémunération allouée aux trois plus hauts cadres dirigeants de l'association.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Constructions sur sol d'autrui	4 663 363		136 700
Installations techniques et matériel d'activité	2 924 852		69 366
Matériel de transports	5 023		
Matériel de bureau et informatique	35 607		
Immobilisations en cours			109 644
TOTAL	7 628 846		315 709
Participations	5 170		46
Autres titres immobilisés	78 294		
Prêts	4 215		
TOTAL	87 678		46
TOTAL GENERAL	7 716 524		315 755

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Constructions sur sol d'autrui			4 800 063	4 800 063
Installations techniques et matériel d'activité			2 994 218	2 994 218
Matériel de transports			5 023	5 023
Matériel de bureau et informatique			35 607	35 607
Immobilisations en cours			109 644	109 644
TOTAL			7 944 555	7 944 555
Participations			5 216	5 216
Autres titres immobilisés			78 294	78 294
Prêts			4 215	4 215
TOTAL			87 724	87 724
TOTAL GENERAL			8 032 279	8 032 279

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol d'autrui	2 712 311	204 504		2 916 814
Installations techniques et matériel d'activité	2 570 915	110 453		2 681 368
Matériel de transports	5 023			5 023
Matériel de bureau et informatique	31 327	2 024		33 351
TOTAL	5 319 575	316 981		5 636 556
TOTAL GENERAL	5 319 575	316 981		5 636 556

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Ventilations des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol d'autrui	204 504				
Installations techniques matériel activité	110 453				
Matériel de bureau et informatique	2 024				
TOTAL	316 981				
TOTAL GENERAL	316 981				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour départ à la retraite	52 433	5 885	4 304	54 014
TOTAL	52 433	5 885	4 304	54 014
TOTAL GENERAL	52 433	5 885	4 304	54 014

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	4 215	4 215	
Autres créances familles élèves	349 813	349 813	
Personnel et comptes rattachés	600	600	
Divers état et autres collectivités publiques	153 485	153 485	
Débiteurs divers	1 562	1 562	
Charges constatées d'avance	15 639	15 639	
TOTAL	525 315	525 315	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes éts crédit à plus de 2 ans à l'origine	231 642	24 024	104 371	103 247
Fournisseurs et comptes rattachés	240 754	240 754		
Personnel et comptes rattachés	38 076	38 076		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 323	43 323		
Impôts sur les bénéfices	1 666	1 666		
Autres impôts taxes et assimilés	31 127	31 127		
Autres dettes	256 905	256 905		
Produits constatés d'avance	39 773	39 773		
TOTAL	883 266	675 649	104 371	103 247

Variation des fonds propres

Les fonds propres ont augmentés de 158 529 €.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions sur sol propre	Linéaire	10 à 50 ans
Constructions sur sol d'autrui	Linéaire	10 à 50 ans
Instal.tech.matériel activité	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informati	Linéaire	1 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	153 485
Disponibilités	3 252
Total	156 737

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 905
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 040
Dettes fiscales et sociales	65 845
Total	72 790

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	15 639
Total	15 639
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	39 773
Total	39 773

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Subventions d'équipement

Subventions d'investissement perçues pendant l'exercice :

- Subvention région mise aux normes AD'AP phase 2 : 15 345 €
- Subvention région matériel prothésiste : 2 155 €
- Subvention région raccordement fibre : 1 770 €
- Subvention région alarme : 11 520 €
- Subvention région mises aux normes machines : 2 534 €
- Subvention taxe d'apprentissage 2017 : 56 687.47 €

Subventions d'investissement à percevoir :

- Subvention région huisserie optique : 20 997 €
- Subvention région sécurisation portillon : 23 001 €
- Subvention Sheds T2 : 37 012 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	231 642
- 31	
Total	231 642

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : CREDIT COOPERATIF LE 30/11/2012 (CPTE 164500)
Montant initial de cette garantie : 370 000
Montant restant dû en capital : 231 642
Date de fin d'échéance de la garantie : 01/12/2027
Nature de la sûreté réelle : GARANTIE SOLIDAIRE DE LA REGION RHONES ALPES
: A HAUTEUR DE 90 % DU CAPITAL RESTANT DU

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Celle-ci a été provisionnée pour un montant global de 54 014 euros.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
Personnel OGEC		35 153
Personnel Formation continue		18 861
Engagement total		54 014

Hypothèses de calculs retenues

- Départ à la retraite à l'âge de 63 ans
- Taux d'actualisation : 0.67 %
- taux de progression des salaires : 1.50 %

ASSOCIATION
SAINTE THERESE FORMATION

ASTF

48 BOULEVARD THIERS
42000 ST ETIENNE

~~~~~

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2019

Société de Commissaires  
aux Comptes inscrite  
sur la liste nationale des  
Commissaires aux  
Comptes, rattachée à la  
CRCC de Lyon

Aux adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

### Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Saint-Priest en Jarez,  
Le 22 Novembre 2019

Le Commissaire aux comptes  
EUREX AUDIT

Jean-François AUCLAIRE  
Associé



**EUREX AUDIT**

S.A.S. au capital de 20.000 euros - Siret n° 527 874 952 00023 - RCS St Etienne - TVA FR 55 527 874 952 - Code Naf 6920 Z  
Siège Social : Rue du Pré Chapelon - 42270 St-Priest-en-Jarez - Tél : 04 77 79 36 86 - 04 77 54 38 87  
E.mail : eurex.saint-etienne@eurex.fr - eurex.cdma@eurex.fr - www.eurex.fr